

# MÉMOIRE

Présenté au Bureau d'audiences publiques

Sur

Le développement durable  
de la production porcine

Préparé par  
Marnie Perreault, pro-maire  
St-Fabien

12 février 2003

La municipalité de St-Fabien est une municipalité rurale et agricole, située à trente-cinq kilomètres à l'ouest de la ville de Rimouski. Ses 1893 habitants vivent surtout de l'agriculture.

À titre de pro-maire de cette municipalité, j'ai signée ce mémoire au nom du conseil municipal.

Nous sommes conscient que cette consultation publique suscite beaucoup d'intérêt auprès des gens de notre milieu.

Nous désirons vous présenter ce mémoire sous ces aspects économique, social et réglementaire.

### ASPECT ÉCONOMIQUE :

Les petites municipalités ne peuvent se développer que dans le secteur agricole et forestier.

En permettant le développement de la production porcine, tout en respectant les lois environnementales, plusieurs petites municipalités pourraient se développer économiquement. Cela éviterait la fermeture de certaines petites municipalités.

La construction de bâtiment d'élevage porcin sur les territoires des municipalités peuvent créer des emplois. Des gens de l'extérieur peuvent s'installer dans nos municipalités tout en permettant l'achat ou la construction de nouvelles résidences. C'est

de cette façon qu'on investit pour la survie de nos petites municipalités.

Lors de la construction de bâtiments agricoles ou résidentiels, nous créons de l'emploi chez nous en permettant à des spécialistes et ouvriers de travailler durant plusieurs mois. Sans compter que des emplois permanents pourront être créés pour assurer le bon fonctionnement.

De plus, pour nos petites municipalités, ces constructions gèrent des revenus en taxes non négligeable.

#### ASPECT SOCIAL :

Nous admettons que dans certaines régions, il y a suffisamment de porcheries et même trop, mais ce n'est pas le cas pour St-Fabien. La région du Bas St-Laurent ne possède que 15% de son territoire cultivé comparativement à 85% dans les régions centrales du Québec. Donc nous sommes privilégiés car nous savons tous que la forêt est le purificateur d'air le plus performant, même de nos jours.

Dans nos municipalités, il y a des gens venant du milieu urbain qui achètent leurs résidences dans une zone reconnue agricole dynamique qui se plaignent par la suite des odeurs

désagréables provoquées par l'élevage porcin ou autre. Le choix qu'ils font de s'installer en pleine campagne n'implique pas seulement la tranquillité et la solitude mais aussi les inconvénients agricoles qui sont les odeurs et les bruits. En contre partie, ces gens font une surveillance souvent exagérée et s'acharnent sur les producteurs agricoles qui eux tentent de gagner leur vie honorablement.

Ces gens devraient reconnaître qu'ils sont installés dans un secteur où l'agriculture se développe et devraient acceptés les contraintes qui s'y rattachent, à condition que les producteurs respectent les règlements environnementaux. Les moyens de production agricole se sont considérablement développés au cours des dernières années, il est donc impossible de revenir à une époque où elle consistait en un moyen de subsistance familiale avec des moyens primaires (ex. : chevaux, fourches, etc.).

#### ASPECT RÉGLEMENTAIRE :

Lorsque nous circulons dans les rangs de nos municipalités et voyons déjà plusieurs fermes abandonnées, on peut facilement imaginer, que dans quelques années si on est trop sévère dans nos réglementations voir le nombre de fermes existantes présentement diminuer moitié.

Lorsqu'on réglemente la production porcine, certains articles s'appliquent également pour les autres productions. La réglementation est de plus en plus sévère et les exigences font en sorte que certains producteurs quittent la production puisqu'ils n'ont pas la capacité financière pour l'investissement exigé. D'autres producteurs devront quitter la production, non pas dû au manque de relève ou au manque de moyen financier, mais bien parce que la relève n'est plus intéressé à cause d'une réglementation trop sévère et très exigeante.

Les fosses obligatoires, le retrait des animaux à l'accès des cours d'eau, les distances à respecter pour les bandes riveraines que nous considérons comme une expropriation sans compensation et la surveillance accrue de nos propres voisins nous forcerons à abandonner nos fermes.

Comment devons-nous agir? Tout abandonner et laisser aux gros investisseurs étrangers le soin de nourrir la population québécoise. Donc la ferme familiale disparaîtra au profit des méga-ferme. Est-ce cela que nous voulons?

Soyons vigilants et cessons d'exiger plus ce que nous pouvons payer. Développons nos régions, nos territoires et nos ressources. Acceptons la réglementation qui nous régit présentement sur l'air, l'eau et les odeurs. Assurons-nous que la réglementation soit respecter en pénalisant les fautifs, qui ne sont pas seulement les producteurs agricoles, et en aidant ceux qui ont un grand respect de l'environnement.